

Entreprises

Comment tester son projet ou son activité dans un incubateur d'entreprises ?

Un incubateur est une structure d'accompagnement à la création d'entreprise qui permet de tester votre future activité. Votre idée d'entreprise doit répondre aux caractéristiques d'un projet dit « innovant ».

Qu'est-ce qu'un incubateur ?

Pour qui, pour quoi ?

L'incubateur est une structure qui permet :

- de savoir si votre projet est viable,
- de le faire mûrir,
- et de lui donner des chances de se développer rapidement.

Votre projet doit être **innovant**.

L'innovation se définit par son **caractère novateur** et à **fort potentiel** de développement économique. On parle souvent dans ce cas de start-up, et d'incubateur de start-up.

Exemple

Il peut s'agir par exemple d'un domaine d'activité innovant (numérique, digital, écologique, intelligence artificielle, etc.) ou d'un procédé technique inexistant. L'incubateur est souvent situé au sein d'une université ou d'un pôle de recherche.

L'incubateur s'adresse à vous si vous êtes à **l'un des stades suivants** de votre activité :

- Début d'une idée
- Sur le point de boucler votre business plan
- Sur le point de vous immatriculer

Comment se déroule l'accompagnement par un incubateur ?

L'incubateur vous accompagne sur le moyen terme, c'est-à-dire entre environ **6 mois et 1 an ou 1 an et demi**.

Il met à **vos disposition** les services suivants :

- **Locaux** (bureaux ou stockage), matériels (bureautique), connexion internet
- **Conseils et coaching personnalisé de professionnels**
- Aide au montage du projet, aide à la construction de votre business plan
- Contacts, échanges, **mise en réseau** avec des professionnels

Vous pouvez donc choisir de faire la domiciliation de votre entreprise à l'adresse de l'incubateur.

Comment y entrer ?

Vous devez constituer un **dossier de candidature** qui présente votre projet.

Il est analysé par les responsables de la structure d'incubation.

Vous devez défendre et argumenter votre projet en **entretien**.

À la suite de ce processus, votre dossier est **sélectionné** ou non.

Quel est le coût d'un accompagnement en incubateur ?

Il varie entre 150 € et 500 € par mois selon le type de **prestations d'accompagnement** que vous choisissez.

Où trouver un incubateur ?

Pour trouver un incubateur, vous pouvez demander conseil auprès de la CMA de votre région (pour une activité artisanale) ou de votre CCI (pour une activité commerciale ou industrielle).

Des conseillers vous aident à trouver l'incubateur qui vous convient.

Vous pouvez aussi chercher sur internet en tapant "liste des incubateurs", suivi du nom de votre région.

N'hésitez pas à contacter les structures pour cibler celles qui vous correspondent le mieux.

Chaque incubateur a des domaines spécifiques de compétences (technologique, digital, écologique, etc.).

Où s'adresser ?

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

Où s'adresser ?

Chambre de commerce et d'industrie (CCI)

Où s'adresser ?

Chambres de commerce et d'industrie (CCI) à l'international

Exemple

- La Ville de Paris propose de nombreux incubateurs dans différents secteurs (agricole, alimentation, mode et design, optique, technologiques, santé, etc.).
- L'École nationale supérieure des arts et métiers propose sa propre structure d'incubateur.
- La French Tech est le réseau principal des incubateurs de start-up, vous y trouverez ceux proposés dans votre région.
- La CMA de Paris propose un incubateur pour les entreprises artisanales

Questions – Réponses

- Comment tester son activité dans une pépinière d'entreprises ?
- Comment tester son activité dans une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) ?
- Comment tester son activité dans une couveuse d'entreprises ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Trouver la structure la plus adaptée pour tester son projet d'entreprise ou son activité
- Projet de création d'entreprise : comment faire une étude de marché
- Projet de création d'entreprise : comment faire un business plan
- Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité
- Domicilier votre société et votre activité
- Portage salarial
- Créer une entreprise : vérifier si l'activité envisagée est réglementée
- Compte bancaire professionnel du micro-entrepreneur

Pour en savoir plus

- Incubateurs proposés par la Ville de Paris
Source : Ville de Paris
- Incubateur proposé par l'Ensam (Arts et métiers)
Source : École nationale supérieure des arts et métiers (Ensam)
- La French Tech : réseau national d'incubateurs de start-up
Source : French Tech
- Incubateur pour les entreprises artisanales à Paris
Source : Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- Accompagnement à la création et reprise d'entreprise dans les régions
Source : Bpifrance

Où s'informer ?

- Pour des informations sur les incubateurs, les accélérateurs, les pépinières d'entreprises en France :
Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Pour des informations sur les incubateurs, les accélérateurs, les pépinières d'entreprises à l'international (94 pays) :
Chambres de commerce et d'industrie (CCI) à l'international
- Pour des informations sur les couveuses et les coopératives d'activité et d'emploi :
France Travail (anciennement Pôle emploi)

Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure